

Saint-Pierre, le 28 décembre 2022

## COMMUNIQUE

**La Concession de Service Public pour la desserte aérienne de l'Archipel pour les 4 prochaines années vient d'être signée entre la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et la compagnie locale, Air Saint-Pierre.**

**La suppression du vol ATR du vendredi vers Saint-Jean de Terre-Neuve, tout comme celui du dimanche vers Halifax, le "statu quo" sur le nombre de vols directs entre Paris et l'Archipel et l'augmentation générale des tarifs d'environ 7 %, sont les preuves d'une véritable régression du désenclavement de notre Territoire.**

**Cette Concession de Service Public, à laquelle nous n'avons pas été associés, est bel et bien un "bond en arrière", que nous ne cautionnons en aucune façon !**

**Franck DETCHEVERRY,**  
**Maire de Miquelon-Langlade**



**Yannick CAMBRAY,**  
**Maire de Saint-Pierre**

